

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 juillet 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. – - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F. - M. LIAIGRE T. – Mme JOLLY F. - M. HERCBERG - Mme ROUSSET C.

Absents : Mme GUILLET A-D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – M. BERTHOMÉ qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. – Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme BAUDRY K. qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme ROUXEL M. - M. TESSIER P. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) crée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Fanny JOLLY a été élue secrétaire de séance

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2023-56	Approbation des marchés concernant l'aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs	23 pour 1 abstention
2023-57	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Aménagement d'une plaine des sports, construction d'une salle multisports et de courts de tennis	Oui à l'unanimité
2023-58	Création d'emploi d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Oui à l'unanimité

2023-59	Création d'emploi de chargé de l'urbanisme, au grade de Rédacteur	Oui à l'unanimité
2023-60	Budget principal : approbation de la décision modificative n° 1	Oui à l'unanimité
2023-61	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AN n°430	Oui à l'unanimité
2023-62	Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Prend acte

Questions diverses :

- M. HERCBERG demande à M. le Maire le rapport du diagnostic de l'audit du Centre De Gestion, concernant le rapport en organisation du personnel.
- En réponse, M. le Maire informe l'assemblée que le diagnostic issu de l'audit, portant sur le conseil en organisation ne peut être divulgué du fait que les informations données par les agents lors de leur entretien individuel, n'avaient pas être partagés. Les conseils présentés ont été pris en compte pour la nouvelle organisation qui se met en place depuis le début de l'année.

Le Maire
Jean-Michel ROUILLÉ

